

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 8 décembre 2025 au Centre administratif à Sept-Îles.

Sont présents

M^{me} Claire Barriault
M^{me} Cindy Bourgeois
M. Denis Clements
M^{me} Ginette Fontaine
M^{me} Carine Fortier-Marcoux
M. Martin Labbé
M. Amaury LeBoyer
M^{me} Caroline Leduc
M^{me} Josée Picard
M^{me} Marie-Josée Pouliot
M^{me} Mélanie Raymond
M^{me} Jessica St-Laurent
M. Maxime Thériault

Sont absents

M. Daniel Poitras
M^{me} Kyra Robertson

Sont aussi présents

M. Marc-André Masse,
directeur général

M^{me} Mireille Lejeune,
Secrétaire générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur LeBoyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Mireille Lejeune valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h00.

RÉFLEXION

M. LeBoyer nous souhaite de belles Fêtes reposantes et remplies de neige.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Le président accueille la protectrice régionale de l'élève, Madame Chloé Corneau pour la présentation de son rapport annuel, conformément à l'article 58 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* et selon l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

CA 2025-2026/023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, Monsieur Denis Clements, et résolu que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



CA 2025-2026/024

PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Caroline Leduc, et résolu que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/025

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique* : « Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Marie-Josée Pouliot, et résolu de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/026

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Ginette Fontaine d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public présent.

CA 2025-2026/027

**RAPPORT ANNUEL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER
2024-2025**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'Instruction publique*, à l'article 220, prescrit aux centres de services scolaires de produire un rapport annuel;

CONSIDÉRANT que cet exercice donne l'occasion de mesurer le chemin parcouru au cours de l'année, d'évaluer les résultats obtenus et de faire connaître ces résultats aux membres du conseil d'administration, au personnel, aux parents et à la communauté en général;

CONSIDÉRANT que le contenu et le format du rapport annuel respectent les exigences prescrites par le ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Mélanie Raymond, et résolu :

- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire du Fer, tel que présenté par le directeur général;
- **D'AUTORISER** sa transmission au ministère de l'Éducation ainsi que sa publication sur le site internet du centre de services;



- **D'ORGANISER** une présentation publique du rapport annuel de 20 minutes ainsi qu'une période de questions de 10 minutes lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration qui aura lieu le 26 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

CA 2025-2026/028

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DE MATERNELLE 4 ANS CRITÈRES D'INSCRIPTION SECTEUR JEUNES 2026-2027

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* qui mentionne que le centre de services scolaire doit adopter ses critères d'inscriptions et les faire connaître au moins quinze (15) jours avant la période d'inscription;

CONSIDÉRANT l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique* qui fait obligation au centre de services scolaire de consulter le comité de parents sur les critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées et les recommandations reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse des bassins;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Madame Jessica St-Laurent, et résolu **D'ADOPTER** les critères d'inscription des élèves et la répartition des services éducatifs pour l'année 2026-2027 sous réserve des contraintes d'organisation conséquentes au nombre d'élèves par classe et aux règles de calcul des effectifs en personnel enseignant découlant des conventions collectives et des règles administratives édictées par le ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité

CALENDRIERS SCOLAIRES 2026-2027 SECTEUR JEUNES

Le point est reporté.

CA 2025-2026/029

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MISE À JOUR

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), tel que modifié par la loi 2023, c. 32, a. 16, qui exige que l'ordre du jour d'une séance du conseil d'administration ainsi que les documents qui l'accompagnent soient transmis aux membres au moins sept (7) jours avant la tenue de ladite séance;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la gouvernance scolaire*, modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a instauré une nouvelle structure de gouvernance et redéfini les fonctions du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer de se conformer aux dispositions législatives en vigueur et d'assurer une gouvernance efficace, transparente et respectueuse des encadrements légaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;



IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, Monsieur Martin Labbé, et résolu d'**ADOPTER** les règles de fonctionnement du conseil d'administration telles que présentées.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est ajoutée sous ce point.

BLOC D'INFORMATIONS

Le président mentionne le départ de Madame Claire Barriault, membre représentant la communauté, issue du milieu communautaire, sportif ou culturel. L'appel de candidatures a été lancé à la mi-novembre. Les candidats ont jusqu'au 19 décembre pour poser leur candidature et au besoin, des entrevues seront à prévoir au retour du congé des Fêtes.

Le directeur général a fait la présentation de son rapport au comité plénier qui précédait cette rencontre. Il a entre autres été question :

- Du PEVR simplifié et de son plan d'action;
- Des résolutions DG de plus de 25 000 \$;
- Du recrutement et du vouvoiement;
- De la vie dans nos établissements.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question n'est posée par les membres.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public présent.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉ DE PARENTS

Une réunion a eu lieu le 25 novembre, les points suivants ont été traités :

- Présentation de M. Marc-André Masse;
- Discussion avec M. Masse concernant la fermeture des écoles en cas de tempête;
- Questionnement concernant les dépenses permises sur les CÉ;
- Discussion sur le montant déboursé par les parents et l'équité des voyages scolaires au secondaire;
- Discussion sur le manque de luminosité et de sécurité dans les cours d'école;
- Discussion concernant les brochures OPP;
- Proposition d'inviter Mme Kathleen Boulianne en janvier pour une présentation sur les services éducatifs;
- Proposition d'inviter Mme Karine Bond du transport pour venir nous rencontrer.



COMITÉ EHDAA DE LA LIP

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Il n’y a pas eu de rencontre.

COMITÉ D'ANALYSE DES BASSINS

Il n’y a pas eu de rencontre.

CA 2025-2026/030

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par l’administratrice, Madame Carine Fortier-Marcoux, et résolu que la séance soit levée à 20h36.

La prochaine séance ordinaire est prévue le 26 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-HUIS CLOS

Les membres sont invités à utiliser les formulaires destinés à l’autoévaluation des membres du CA et à l’évaluation de l’efficacité du CA.

Amaury LeBoyer
Président

Mireille Lejeune
Secrétaire de la réunion

